



**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné

**QUE** lors de sa séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 680-22 abrogeant le Règlement numéro 603-20 constituant le comité consultatif de l'administration (CCA)

**QUE** le règlement numéro 680-22 est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

**Donné à Cantley**, ce 13 avril 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

**Donné à Cantley**, ce 13 avril 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier



8, chemin River  
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434  
Télec. : 819 827-4328  
www.cantley.ca

## EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2022 dûment convoquée  
et à laquelle il y avait quorum

**2022-MC-120     ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 680-22 ABROGEANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 603-20 CONSTITUANT LE COMITÉ  
CONSULTATIF DE L'ADMINISTRATION (CCA)**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2022-MC-072 et le dépôt du projet de règlement intitulé Règlement numéro 680-22 abrogeant le Règlement numéro 603-20 constituant le comité consultatif de l'administration (CCA), devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 680-22 abrogeant le Règlement numéro 603-20 constituant le comité consultatif de l'administration (CCA).

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 13 avril 2022

Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

---

RÈGLEMENT NUMÉRO 680-22 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 603-20  
CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE L'ADMINISTRATION (CCA)

---

**ARTICLE 1**

Le présent règlement abroge le Règlement numéro 603-20 constituant le comité consultatif de l'administration (CCA).

**ARTICLE 2**

Cette abrogation n'a pas d'effet rétroactif et les actions prises en vertu de ce règlement demeurent effectives tant qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une autre décision.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



David Gomes  
Maire



Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Signée à Cantley le 13 avril 2022



Stéphane Parent  
Directeur général et secrétaire-trésorier